



WALLONIE-BRUXELLES
ENSEIGNEMENT



Enseignement
de Promotion Sociale

Charte Qualité

Dans le respect des principes du décret du 16 avril 1991 de l'enseignement de Promotion Sociale, les Établissements d'Enseignement de Promotion Sociale de Wallonie-Bruxelles Enseignement assurent des missions d'enseignement au service de la collectivité. Ces missions sont conduites avec le souci permanent de l'amélioration continue.

Les Établissements s'engagent à :

- Privilégier l'accueil et l'intégration de tous en favorisant la dimension humaine
- Susciter le dialogue permanent avec l'ensemble des personnels, des étudiants et des milieux socioprofessionnels, tous des partenaires essentiels de sa démarche Qualité
- Garantir des programmes de formation de qualité axés sur le développement des compétences et favorisant l'insertion professionnelle, sociale et culturelle
- Développer des stratégies d'apprentissage visant l'autonomie, la réussite et la formation tout au long de la vie
- Organiser des évaluations équitables, transparentes et motivées sur base des capacités terminales/acquis d'apprentissage des dossiers pédagogiques
- Encourager au sein de l'établissement un esprit favorable au progrès, au changement et à l'amélioration continue

Signatures des 29 établissements